

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

Procès-verbal du Bureau Communautaire

Vendredi 18 novembre 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 18 novembre à 14 h 00, le Bureau de la Communauté de Communes du Grand Langres, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'auditorium du bâtiment 21 de la Citadelle à Langres, sous la présidence de M Jacky MAUGRAS, Président.

Etaient présents :

M.FOURNIER H.	M.PERROT E.	M.SEGUIN D.
M.JOFFRAIN B.	M.GALLISSOT P.	M.MAUGRAS J.
M.DANGIEN A.	M.RAMAGET JP.	M.DIDIER R.
M.THOMASSIN N.	M.OULDOT E.	
M. DELABORDE D.	M.BOILLETOT C.	
M.LINARES H.	M.BLANCHARD D.	
M ^{me} CARDINAL A.	M.CHEVALLIER A.	
M.CARDINAL JP.	M.DARTIER M.	
M.FUERTES N.	M ^{me} BERNAND C.	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M.HUOT G.	à	M.CHEVALLIER A.
M.THIEBAUD D.	à	M.MAUGRAS J.
M ^{me} MASSON A.	à	M.BOILLETOT C.
M ^{me} COEURDASSIER S.	à	M.DIDIER R.

Absents :

M.CHITTARO F.	M. MILLE J.	M. PECHIODAT R.	M.ZAMOURI B.
---------------	-------------	-----------------	--------------

M le Président ouvre la séance à 14 h 07 minutes et donne lecture des excuses.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT M. Maurice DARTIER est nommé secrétaire de séance.

M le Président donne lecture du procès-verbal de la séance en date du 02 septembre 2022. Ce dernier est adopté à l'unanimité :

BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2022		
N° DELIBERATION	OBJET	VOTE
2022-23	Parcelles cadastrées section BH n° 462 et n°464 sises 7/9 rue Jean Roussat à Langres, propriétés de M et M ^{me} GOLOGURSCHI Ion - Acquisition	Unanimité SE Pour :19 Contre : 0 Abstentions : 3
2022-24	Participation des communes extérieures à l'EPCI aux frais de fonctionnement des écoles primaires et maternelles de la CCGL – Année scolaire 2021-2022 – Approbation	Unanimité
2022-25	Ecole privée sous contrat d'association - Frais de scolarité pour l'année scolaire 2021-2022 – Participation au titre du 3 ^{ème} trimestre et régularisation annuelle	Majorité Pour : 15 Contre : 6 Abstention : 0

1 – COMMANDE PUBLIQUE

N°2022-26

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

GROUPEMENT DE COMMANDES ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES 2023 – 2027 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE - APPROBATION

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Langres le : 23/11/2022

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la délibération du bureau communautaire du 25 septembre 2020 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Langres au groupement de commandes pour couvrir des besoins divers,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-33 en date du 07 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil vers le Bureau Communautaire,

Considérant la consultation lancée le 13 juillet 2022, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique (appel d'offres ouvert) en groupement de commandes de la Communauté de Communes du Grand Langres et la Ville de Langres,

Considérant la nécessité de conclure un marché sous la forme d'un marché ordinaire pour l'assurance des risques statutaires des personnels pour la période allant de 2023 à 2027.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

➤ Autorise le Président à signer le marché après attribution par la commission d'appel d'offres du groupement, ainsi que toutes pièces utiles.

Adopté à l'unanimité.

N°2022-27

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

MISSION DE SUIVI-ANIMATION ET INGENIERIE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Langres le : 23/11/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-33 en date du 07 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil vers le Bureau Communautaire,

Considérant la consultation lancée le 1^{er} septembre 2022, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique (appel d'offres ouvert) relative à la mission de suivi animation et ingénierie de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH RU) 2022 – 2027, divisée en 3 lots.

Considérant la nécessité de conclure un marché pour chacun des lots suivants :

N°	DESIGNATION
01	Suivi-Animation OPAH et Evaluation
02	Etude de faisabilité et de calibrage RHI-THIRORI
03	Assistance à maîtrise d'ouvrage dans la phase opérationnelle de recyclage foncier

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

➤ Autorise le Président à signer les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes du Grand Langres, ainsi que toutes pièces utiles.

Adopté à l'unanimité.

2 - AFFAIRES SCOLAIRES

N°2022-28

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

ASSOCIATION « HABITAT ET HUMANISME HAUTE-MARNE - PARENT'AISE » DEMANDE DE SUBVENTION 2022 - ATTRIBUTION

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Langres le : 23/11/2022

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment l'article 10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7 qui prévoit que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres ;

Vu les statuts de l'association « Habitat et Humanisme Haute-Marne – Parent'aise » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-33 en date du 07 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil vers le Bureau Communautaire,

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2022 du Grand Langres ;

Considérant que le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « Espace Parent'aise » est un lieu qui accueille de manière libre des enfants de moins de six ans accompagnés d'un adulte référent (parents, futurs parents, grands-parents...) pour un temps déterminé, dans un lieu aménagé, avec des professionnels et des bénévoles formés, garants du fonctionnement et des règles spécifiques.

Considérant le degré de satisfaction de la collectivité sur la prestation du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), il est proposé au Bureau Communautaire de reconduire pour 2022 ce partenariat avec le versement d'une participation d'un montant de 4 000 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

➤ Attribue une subvention de fonctionnement à l'association Habitat et Humanisme Haute-Marne - Parent'aise pour un montant de 4 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. DELABORDE à 15 h 10 minutes.

3 - QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES SCOLAIRES

M. OUDOT s'interroge sur l'état d'avancement des conventions à intervenir avec les communes pour les écoles.

ORDURES MENAGERES

M. JOFFRAIN s'interroge sur la mise à jour des données relatives à la facturation des ordures ménagères.

M. FOURNIER sollicite un récapitulatif du paiement des ordures ménagères.

Mme BOIZET rappelle l'organisation du service en charge de ce dossier. Elle souligne le recrutement en cours et le coût financier induit.

M. LINARES face aux propos de ses collègues, fait une mise au point", afin que les choses soient claires pour tout le monde.

M. le Président regrette de voir ce genre de question intervenir en Assemblée. Il se dit navré de constater que ses collègues ne suivent pas la procédure pour régler ce genre de problème. Il insiste sur le fait que les élus et les services sont à leur disposition pour solutionner leurs difficultés.

ASSEMBLEES

Mme BOIZET rappelle le planning des assemblées en amont du Conseil Communautaire en date du 08 décembre 2022, à savoir :

Commission Eco-Tourisme le 28 novembre 2022

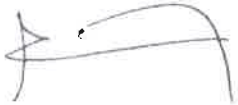
Commission Ordures Ménagères le 30 novembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les participants et lève la séance à 15 h 17 minutes.

Et ont signé :

Le Président,

JACKY MAUGRAS
2023.02.15 20:35:01 +0100
Ref:20230215_185745_1-1-O
Signature numérique
le Président



Jacky MAUGRAS

Le Secrétaire,
M. DARTIER

